

Psychologue de l'Éducation nationale (PsyEN)

Leurs missions : contribuer au parcours de réussite des élèves

Les psychologues de l'Éducation nationale exerceront leur métier **dans le respect des principes déontologiques et éthiques de la profession réglementée de psychologue**. Ils mobiliseront leur expertise au service de la **prise en compte du développement psychologique, cognitif et social des élèves** pour assurer leur parcours de réussite. Ils apporteront aux familles ainsi qu'aux équipes pédagogiques et éducatives un éclairage spécifique sur les élèves. Lorsque les circonstances l'exigeront, ils participeront aux initiatives mises en place dans le cadre de gestion des situations de crise. Ils contribueront ainsi à **favoriser une approche bienveillante de l'École**.

Les missions du psychologue de l'Éducation nationale de la spécialité "éducation, développement et apprentissages"

La spécialité "éducation, développement et apprentissages" s'exercera auprès des écoliers.

Sa mission sera d'**agir en faveur du bien-être psychologique et de la socialisation** des élèves pour faciliter l'**acquisition de leurs apprentissages**, et de participer à la **prévention des risques de désinvestissement ou de rupture scolaires**. Il favorisera ainsi par son expertise la réussite scolaire de tous les élèves.

Le psychologue de l'Éducation nationale mobilisera ses compétences sous la responsabilité de l'inspecteur de l'Éducation nationale de circonscription pour accompagner les équipes pédagogiques afin de **développer l'intérêt et la motivation** des élèves. Il interviendra auprès des élèves en difficulté d'apprentissage comme en situation de handicap.

Le psychologue de l'Éducation nationale "éducation, développement et apprentissages" interviendra le plus souvent au sein des réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (Rased) et des écoles de sa circonscription.

Il apportera son aide à l'**analyse de la situation particulière des élèves** en liaison étroite avec les familles et les enseignants. Il s'appuiera sur des outils et des méthodes spécifiques, adaptés à la situation de chaque élève : entretiens, observations, bilans, etc.

Il mènera des actions spécifiques pour **prévenir les difficultés d'apprentissage et les risques de désinvestissement ou de rupture scolaires**. Membre de l'équipe pédagogique, il élaborera avec eux les **projets d'aides spécialisées** pour les élèves en difficulté d'apprentissage et en situation de handicap. Il contribuera ainsi à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation de **mesures d'aide individuelle ou collective des élèves** : plans d'accompagnement personnalisés, projets personnalisés de scolarisation.